

ACTE de CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE à durée déterminée

PAGE 1

NATURE ET ETENDUE DE L'ENGAGEMENT DE LA CAUTION SOLIDAIRE (Loi du 6 Juillet 1989 modifiée par la loi ELAN du 23 novembre 2018)

Le bailleur ne peut demander à bénéficiaire d'un cautionnement lorsqu'il a souscrit une assurance ou toute autre forme de garantie garantissant les obligations locatives du locataire, sauf en cas de logement loué à un étudiant ou un apprenti.

1 - Noms, prénoms date et lieu de naissance, situation familiale (marié, pacsé, célibataire), nationalité, adresse et profession **de la personne se portant CAUTION SOLIDAIRE du LOCATAIRE dénommée «LA CAUTION» :**

2 - Nom, prénoms du LOCATAIRE :

3 - Nom, prénoms et adresse du BAILLEUR :

4 - ADRESSE DU BIEN :

5 - CONTRAT DE LOCATION PRENANT EFFET LE : **6 - DURÉE DU CONTRAT INITIAL :** ans

7 - DURÉE DU 1er RENOUVELLEMENT ou reconduction tacite : ans **8 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT de la CAUTION (6+7) :** ans

9 - LOYER INITIAL (somme en chiffres et en lettres) :

10 - LOYER ANNUEL (9x12 mois) (somme en chiffres et en lettres) :

11 - MONTANT INITIAL DE L'ENGAGEMENT (10x8) (somme en chiffres et en lettres) :

12 - DATE DE LA FIN D'ENGAGEMENT (5+8) :

13 - VALEUR/TRIMESTRE/ANNÉE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS FIGURANT SUR LE BAIL : / /

Je soussigné(e) LA CAUTION (1) déclare me porter caution solidaire à durée déterminée DU LOCATAIRE (2) avec renonciation aux bénéfices de division et de discussion pour les obligations du bail qui lui a été consenti par le BAILLEUR (3) pour une durée de (8) à compter du (5) concernant la location d'un logement situé à (4).

Le montant du loyer mensuel s'élève à (9), révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat, par l'application de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers (13).

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les clauses et conditions du bail dont un exemplaire m'a été remis, et je m'engage à garantir au bailleur et aux bailleurs successifs le montant initial de mon engagement sur les loyers (11) auquel doivent s'ajouter les indemnités d'occupation, charges, réparations locatives, impôts et taxes et tous les frais éventuels de procédure, sommes que je m'engage à rembourser sur mes revenus et mes biens.

J'ai connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Art 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 : lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

RAYÉS NULS

..... mots

..... lignes

Fait à le

en originaux dont un original avec le contrat de location est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LA CAUTION (*)

*Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé, bon pour caution solidaire"*

LE BAILLEUR

*Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

(*) Faire également signer le conjoint si la caution est mariée sans contrat. La caution joint au présent acte une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, la photocopie de ses 3 derniers bulletins de salaire ainsi que la photocopie de son dernier avis d'imposition.